

Bourg-en-Bresse, le 1^{er} Septembre 2026

Objet : Parrainage de proximité

Mesdames, Messieurs les Maires,

Le Département de l'Ain, chef de file de la politique de prévention et de protection de l'enfance sur son territoire, s'est engagé dans le développement du parrainage de proximité à destination des enfants du Département.

Le parrainage de proximité permet à un enfant ou à un jeune qui le souhaite de construire une relation privilégiée, stable et durable avec un adulte ou une famille bénévole, vivant à proximité. À travers des temps partagés régulièrement – loisirs, sorties, moments du quotidien –, le parrain ou la marraine offre à l'enfant une présence supplémentaire sur laquelle il peut compter et contribue à élargir son réseau relationnel au fil de son parcours.

Depuis 2022, l'association Les Enfants de Bohème, habilitée par le Président du Conseil départemental de l'Ain, accompagne le développement de ce dispositif auprès des enfants aindinois. Son équipe de professionnels assure la rencontre, la préparation et l'accompagnement des enfants, des parrains et marraines, ainsi que le suivi des relations de parrainage dans la durée.

Dans le cadre de leur développement, la mobilisation des acteurs locaux est essentielle afin de faire connaître le parrainage de proximité et de favoriser l'émergence de futurs parrains et marraines sur l'ensemble du territoire.

À ce titre, nous souhaitons pouvoir compter sur le soutien des communes pour relayer cette démarche auprès de leurs habitantes et habitants : diffusion d'informations sur vos supports de communication, réseaux sociaux ou journaux municipaux, mise à disposition de documents d'information, ou encore organisation de temps de présentation et de réunions collectives sur votre commune.

Votre relais contribuera directement à faire connaître cette possibilité d'engagement citoyen et à permettre à davantage d'enfants accompagnés de bénéficier, lorsqu'ils le souhaitent, de liens affectifs et relationnels durables avec des adultes engagés à leurs côtés.

Pour toute information complémentaire sur le dispositif départemental de parrainage de proximité, vous pouvez prendre contact avec les professionnels de l'association Les Enfants de Bohème contact@lesenfantsdebohem.org ou par téléphone au 04 04 81 51 07 84.

Je vous remercie par avance pour votre soutien et pour votre contribution à la diffusion de ce dispositif auprès des habitants de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Sachant pourrir compte sur vous,

Madame Martine Tabouret



Vice-présidente déléguée à l'autonomie

à l'enfance et à la famille